



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Boulieu-lès-Annonay
Séance ordinaire du 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 novembre 2024

Présents : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Marlène POULENARD, Christophe REY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents / excusés :

Yannick CANCADE

Christelle ETIENNE (donne pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)

Eric MONTIBELLER (donne pouvoir à Benjamin SERVE)

Martine ROUMEZY (donne pouvoir à Damien BAYLE)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2024**

1. **RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE**
2. **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2025 : PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DU LION D'OR**
3. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE : PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DU LION D'OR**
4. **VENTE DE PARCELLES COMMUNALES POUR LE PROJET POLE SANTE**
5. **CONVENTION POUR LE PRET DU CAMION COMMUNAL**
6. **VENTE DE MAT D'ECLAIRAGE A LA COMMUNE DE SATILLIEU**
7. **TARIF DE CONCESSION AVEC CAVEAU**
8. **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

La séance est ouverte à 20 heures

Avant de commencer, Monsieur Damien BAYLE propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

9 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 385

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 est approuvé **à l'unanimité**

I. RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE (Délibération 2024-043)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en dehors des cas relevant du décret n° 88-145, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi. Il ajoute que pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune,
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'animation de fin d'années, il est nécessaire de faire appel à une personne pour représentation.

Considérant le caractère spécifique, ponctuel et discontinu de ces missions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un vacataire aux fins d'assurer des missions de représentation pour les fêtes de fin d'années pour la période du 7/12/2024 au 22/12/2024 inclus.

La rémunération de ce vacataire se fera sur la base d'un forfait brut de 720 € couvrant la participation aux animations de fin d'année selon un planning joint au contrat de travail pour la période sus-énoncée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour accomplir les missions énoncées ci-dessus du 7 décembre au 22 décembre 2024 inclus, moyennant le versement d'une vacation forfaitaire globale de 720 € bruts, pour 36h00 d'animation en tant que vacataire.

II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2025 : PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DU LION D'OR (Délibération 2024-044)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boulieu-lès-Annonay dispose de l'aire de jeux du Lion d'Or depuis 2010, année de son inauguration.

Cette aire de jeux propose ainsi des équipements, utilisés tant par les habitants de la commune, que par des personnes de passage notamment celles disposant de camping-cars dont le parking dédié jouxte l'aire de jeux.

De plus, deux opérations d'aménagement programmé proposant une centaine de logements sont prévues sur la commune à compter de 2025, ainsi que la construction d'une nouvelle gendarmerie d'environ 80 habitations, à proximité directe de la commune.

Aujourd'hui, considérant l'utilisation actuelle qui est faite de l'aire de jeux mais aussi celle à venir, il est proposé d'étendre le nombre de jeux proposés comme suit :

- réalisation d'un Pumptrack sur une parcelle située en partie basse de l'aire de jeux actuelle,
- acquisition de 3 jeux supplémentaires : une balançoire triple, une tyrolienne et un tourniquet au sein de l'aire existante

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025, à hauteur de 40 % du montant HT prévisionnel de l'opération

Pour information, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DU LION D'OR

DÉPENSES				
	Stationnement	Pumptrack	Jeux	Total
	130 m ² enrobé 52 ml bordure 10 places dont une handicapé	600 m ² bosses enrobé signalisation, espace vert barrières bois éclairage	Tyrolienne Tourniquet et balançoires triple Préparation 100 ml de rondin et 165 m ² de gravier sur 30 cm	
Préparation	500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
Terrassement	3 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	13 500,00 €
Maçonnerie, clôture		9 000,00 €		9 000,00 €
Revêtement, bordures, signalisation	5 500,00 €	70 000,00 €	4 000,00 €	79 500,00 €
Plantations	500,00 €			500,00 €
Equipement jeux signalisation		1 500,00 €		1 500,00 €
Eclairage, fourreau caméra	1 000,00 €	4 000,00 €		5 000,00 €
Réseau EP		3 000,00 €		3 000,00 €
Tyrolienne			10 500,00 €	10 500,00 €
Tourniquet			5 500,00 €	5 500,00 €
Balançoires triple			8 500,00 €	8 500,00 €
SOUS TOTAL DÉPENSES HT	11 000,00 €	94 000,00 €	34 500,00 €	139 500,00 €
		Maîtrise d'œuvre sans les jeux (8 %)		8 400,00 €
		CSPS		- €
		Frais de consultation, publication		400,00 €
				148 300,00 €

RECETTES (*)	Nature (taux)	Montant HT
Aides publiques		
DETR / DSIL	40 %	59 320,00 €
Conseil Départemental	40%	59 320,00 €
Fonds propres	20%	29 660,00 €
Emprunt		- €
Autre (précisez)		- €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'aire de jeux du Lion d'Or
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 148 300 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 au taux de 40 %, soit un montant prévisionnel de 59 320 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

III. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE : PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DU LION D'OR (Délibération 2024-045)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boulieu-lès-Annonay dispose de l'aire de jeux du Lion d'Or depuis 2010, année de son inauguration.

Cette aire de jeux propose ainsi des équipements, utilisés tant par les habitants de la commune, que par des personnes de passage notamment celles disposant de camping-cars dont le parking dédié jouxte l'aire de jeux.

De plus, deux opérations d'aménagement programmé proposant une centaine de logements sont prévues sur la commune à compter de 2025, ainsi que la construction d'une nouvelle gendarmerie d'environ 80 habitations, à proximité directe de la commune.

Aujourd'hui, considérant l'utilisation actuelle qui est faite de l'aire de jeux mais aussi celle à venir, il est proposé d'étendre le nombre de jeux proposés comme suit :

- réalisation d'un Pumptrack sur une parcelle située en partie basse de l'aire de jeux actuelle,

Considérant que, dans le cadre de l'implantation de ce pôle santé, les aménagements de stationnement et de cheminement ne peuvent être portés que par la commune en englobant les travaux de la Place du Vercors;

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de céder le lot B de 375 m² (cf. plan annexé) au prix de 103 Euros/m² à la SCI ANDREA. Ce prix comprend l'acquisition à hauteur de 50 Euros/m², en dessous de l'estimation des Domaines pour prendre en compte l'intérêt général du projet, et 53 Euros/m² correspondant à une participation forfaitaire pour l'aménagement des stationnements règlementaires porté par la commune.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de vendre le lot B de 375 m² au prix de 103 Euros/m² à la SCI ANDREA
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes en lien avec cette acquisition

V. CONVENTION POUR LE PRET DU CAMION COMMUNAL (Délibération 2024-047)

Monsieur le Maire explique que certaines associations du village ont besoin occasionnellement de ce camion pour réaliser correctement leurs activités.

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition temporaire du camion communal immatriculé CV-511-DR.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition temporaire du camion communal, immatriculé CV-511-DR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention lors de chaque mise à disposition

VI. VENTE DE MAT D'ECLAIRAGE A LA COMMUNE DE SATILLIEU (Délibération 2024-048)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024-012, la vente de 2 mâts et 16 projecteurs du terrain de football avant travaux, avait été validée, pour un montant de 8 000 €. Dans l'attente de récupération par la commune de Satillieu, le matériel était entreposé au local technique communal.

Suite au sinistre du 17 octobre dernier, seuls les mâts demeurent en état de pouvoir être à nouveau utilisés.

Ainsi, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau afin de valider la proposition de Satillieu d'acheter à Boulieu les 2 mâts résiduels pour un montant de 2 000€.

Il explique enfin que cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°2024-012 suscitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre les 2 mâts à la Commune de Satillieu pour un montant de 2 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.
- **DIT** que la recette de cette vente sera inscrite au BP 2024 (chapitre 024).

VII. TARIF DE CONCESSION AVEC CAVEAU (Délibération 2024-049)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir de nouveaux tarifs des concessions funéraires suite à la reprise de concession abandonnée et dont le caveau a pu être conservé.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions funéraires			
Pour 2.50 m ²	150 €	350 €	700 €
Pour 6.25 m ²	300 €	700 €	1400 €

Il propose les tarifs suivants pour les concessions funéraires :

DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions funéraires avec caveau			
Pour 2.50 m ²	150 €	350 €	
Pour 6.25 m ²	300 €	700 €	

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- **FIXE** les tarifs des concessions funéraires comme énoncés ci-dessus.
 - **DECIDE** de supprimer les concessions de 50 ans

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (Délibération 2024-050)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a pour projet la vente de quatre lots de terrain, dont un destiné à la construction d'une maison de santé communale qui sera louée et trois voués à être vendus à des professionnels médicaux et paramédicaux.

Dans le cadre de ce projet immobilier mais aussi dans celui plus global d'un aménagement cohérent du centre-bourg de la commune, il explique que deux places adjacentes vont être aménagées, afin de satisfaire les besoins de stationnement et d'accessibilité correspondants.

La place du Vercors et la place Joseph Monier seront ainsi aménagées s'agissant de leur cheminement, de leur occupation, de leur aspect paysagé, le tout en accord avec le caractère du village.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025, à hauteur de 20 % du montant HT prévisionnel de l'opération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

AMENAGEMENT PLACE DU VERCORS ET PLACE JOSEPH MONIER

DÉPENSES		
	Tranche Place du Vercors Montants HT	Tranche Place Joseph Monier Montant HT
Préparation, terrassement	55 955,00 €	109 050,00 €
Voirie	67 410,00 €	135 500,00 €
Maçonnerie, mobilier	30 985,00 €	103 000,00 €
Plantations	13 700,00 €	10 750,00 €
Réseau Eaux Pluviales	31 850,00 €	36 500,00 €
Réseau Eaux Usées	8 500,00 €	
Eclairage	11 990,00 €	25 200,00 €
Télécom	6 560,00 €	
Electricité	16 550,00 €	
Eau Potable	6 500,00 €	
SOUS TOTAL DÉPENSES HT	250 000,00 €	420 000,00 €

RECETTES (*)	Nature (taux)	Montant HT
Aides publiques		
DETR / DSIL	20 %	148 640,00 €
Conseil Départemental		
Fonds propres		594 560,00 €
Emprunt		- €
Autre (précisez)		- €

670 000,00 €

Orange pour installation Fibre	3 500,00 €
Devis Enedis	25 000,00 €
Remboursement RRO	- 20 550,00 €
Devis Syndicat pour eau en complément des travaux ou en déduction	1 850,00 €
Frais de publication DCE	2 500,00 €
CSPS	2 500,00 €
Maîtrise d'œuvre (8 %)	53 600,00 €
Géomètre pour division et urbanisme (4 lots)	4 800,00 €
TOTAL PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES HT	73 200,00 €

TOTAL DEPENSES HT	743 200,00 €
--------------------------	---------------------

TOTAL RECETTES	743 200,00 €
-----------------------	---------------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la place du Vercors et de la place Joseph Monier
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 743 200 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 au taux de 20 %, soit un montant prévisionnel de 148 640 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

IX. ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 385 (Délibération 2024-051)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a la possibilité d'acheter une parcelle de terrain de 180 m² appartenant à Monsieur Jean-Claude MOREL, nouvellement cadastrée AH 385. Cette parcelle se situe chemin des Fontanes, au croisement avec la rue Camille de Montgolfier. Elle permettra d'élargir le Chemin des Fontanes au niveau de ce carrefour dans la continuité des projets Habitat Dauphinois.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix forfaitaire de 1000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire procéder à cette acquisition,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes en lien avec cette acquisition

Séance levée à 20h40

Dates des prochains conseils :

Lundi 16 décembre

Lundi 3 février

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2024. Madame Laurence MOLARD étant absente au conseil du 09 décembre 2024, Madame Martine ROUMEZY, secrétaire pour cette séance, approuve et signe ce procès-verbal.

Le Maire,

Damien BAYLE

La secrétaire de séance

Martine ROUMEZY

